



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 avril 2008
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2008

3-5 juin 2008

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Recommandations relatives au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

Résumé

On trouvera dans le présent rapport des recommandations relatives au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays déjà approuvés par le Conseil d'administration, étant donné que les contributions au titre des autres ressources prévues pour ces programmes ont dépassé ou devraient dépasser les niveaux de planification initialement approuvés par le Conseil.

Le Conseil d'administration est invité à approuver une augmentation totale de 251 230 000 dollars du plafond des autres ressources affectées aux programmes approuvés de 27 pays examinés dans le présent rapport et énumérés dans le projet de décision qui figure à la section IX, pour la durée des programmes restant à courir, sous réserve que des contributions au titre des autres ressources soient disponibles.

* E/ICEF/2008/9.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport des recommandations relatives au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays déjà approuvés par le Conseil d'administration, étant donné que les contributions au titre des autres ressources prévues pour ces programmes ont dépassé ou devraient dépasser les niveaux de planification initialement approuvés par le Conseil.

II. Afrique de l'Est et Afrique australe

Botswana

2. Le Conseil d'administration a approuvé en 2007 le programme du Botswana pour la période 2008-2009 (E/ICEF/2007/P/L.40), en fixant le plafond des autres ressources à 4 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu au titre des autres ressources 3 188 870 dollars, qui ont permis d'accomplir des progrès en ce qui concerne la survie et le développement du jeune enfant, la protection et la participation des enfants et des adolescents, les activités de plaidoyer et la planification. Pour 2008-2009, on s'attend à recevoir des contributions non négligeables au titre des autres ressources afin de prévenir le VIH chez les jeunes, développer la politique sociale et apporter une aide aux orphelins et aux enfants vulnérables. Il conviendrait donc de relever le plafond des autres ressources de 2 millions de dollars, ce qui le porterait à 6 millions de dollars au total pour la durée du programme.

Burundi

3. Le Conseil d'administration a approuvé en 2007 le programme de courte durée concernant le Burundi pour 2008 (E/ICEF/2007/P/L.4), en fixant le plafond des autres ressources à 7 930 000 dollars. À ce jour, le programme a reçu au titre des autres ressources 8 975 500 dollars, qui ont permis d'améliorer la survie et le développement de l'enfant, d'élargir l'accès à l'enseignement primaire, de mener des activités de prévention du VIH/sida, de prodiguer des soins aux enfants infectés ou touchés et de les aider et de protéger les enfants. On s'attend à recevoir d'importantes contributions au titre des autres ressources en 2008 pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène, le contrôle du paludisme, la survie de l'enfant, la protection de l'enfant et la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Il conviendrait donc de relever le plafond des autres ressources de 6 570 000 dollars, ce qui le porterait à 14,5 millions de dollars au total pour la durée du programme.

Namibie

4. À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil d'administration a approuvé le programme de la Namibie pour la période 2006-2010 (E/ICEF/2005/P/L.1 et Corr.1), en fixant le plafond des autres ressources à 21 665 000 dollars. À ce jour, le programme a reçu au titre des autres ressources 7 241 000 dollars, qui ont essentiellement été consacrés aux objectifs fixés en faveur des orphelins et des enfants vulnérables et à la prévention et au traitement du VIH/sida, ainsi qu'aux soins apportés aux victimes. On s'attend à recevoir en 2008-2010 d'importantes contributions au titre des autres ressources pour la santé

maternelle, la survie et le développement de l'enfant, les mesures de protection spéciales qu'il faut prendre pour les orphelins et les enfants vulnérables et la prévention du VIH/sida et l'atténuation de ses effets. Ces fonds supplémentaires permettront de mobiliser les compétences techniques nécessaires pour remédier au manque général de moyens et accélérer l'action entreprise au niveau des districts et à l'échelon local. Il conviendrait donc de relever le plafond des autres ressources de 6 millions de dollars, ce qui le porterait à 27 665 000 dollars au total pour la durée du programme.

Somalie

5. Le Conseil d'administration a approuvé en 2008 le programme de la Somalie pour la période 2008-2009 (E/ICEF/2007/P/L.39), en fixant le plafond des autres ressources à 48 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu au titre des autres ressources 29 035 760 dollars, qui ont permis d'accomplir des progrès au niveau des composantes survie de l'enfant et éducation. On s'attend à recevoir d'autres contributions importantes au titre des autres ressources en 2008-2009 pour ces mêmes composantes, qui constituent l'essentiel du programme. Il conviendrait donc de relever de 12 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 60 millions de dollars au total pour la durée du programme.

Swaziland

6. Le Conseil d'administration a approuvé en 2005 le programme du Swaziland pour la période 2006-2010 (E/ICEF/2005/P/L.30 et Corr.1), en fixant le plafond des autres ressources à 21 250 000 dollars. À ce jour, le programme a reçu au titre des autres ressources 17 908 730 dollars, qui ont permis d'accomplir des progrès en ce qui concerne la survie et le développement de l'enfant, la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, la protection de l'enfance, la promotion de l'égalité des garçons et des filles et l'offre d'un enseignement de qualité à tous les enfants et la participation des enfants. On s'attend à recevoir des contributions supplémentaires non négligeables au titre des autres ressources dans les domaines suivants : protection de l'enfance, survie et développement de l'enfant, élargissement de l'accès à l'éducation de base, et aide apportée aux enfants touchés par le VIH/sida. Il conviendrait donc de relever de 15 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 36 250 000 dollars pour la durée du programme.

III. Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

Burkina Faso

7. Le Conseil d'administration a approuvé en 2005 le programme du Burkina Faso pour la période 2006-2010 (E/ICEF/2005/P/L.3), en fixant le plafond des autres ressources à 40,5 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu 17 915 240 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis de réduire plus rapidement la mortalité maternelle, néonatale et infantile, d'élargir l'accès à une éducation de base de qualité et l'égalité des sexes, de mener des activités de prévention du VIH/sida et d'apporter des soins aux victimes, de protéger les enfants et de collecter et d'analyser des données. On s'attend à recevoir pour 2008-2010 d'importantes contributions au titre des autres ressources pour la santé et la

nutrition, la malnutrition aiguë et l'éducation de base. Il conviendrait donc de relever de 20 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 60,5 millions de dollars au total pour la durée du programme.

Côte d'Ivoire

8. Le Conseil d'administration a approuvé en 2007 le programme de la Côte d'Ivoire pour la période 2007-2008 (E/ICEF/2007/P/L.10), en fixant le plafond des autres ressources à 15 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu 17 260 500 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis de réduire plus rapidement la mortalité infantile et d'améliorer l'accès à l'enseignement primaire. On s'attend à recevoir pour 2008-2009 de nouvelles contributions non négligeables au titre des autres ressources dans ces deux domaines. Il conviendrait donc de relever de 14 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 29 millions de dollars au total pour la durée du programme.

Gabon

9. Le Conseil d'administration a approuvé en 2006 le programme du Gabon pour la période 2007-2011 (E/ICEF/2006/P/L.8), en fixant le plafond des autres ressources à 4 160 000 dollars. À ce jour, le programme a reçu 1 826 750 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'obtenir d'améliorer rapidement la survie de l'enfant, de lutter contre le VIH/sida, de prendre des mesures pour protéger les enfants, et de mener des programmes de politique sociale. On s'attend à recevoir pour ces mêmes composantes de nouvelles contributions au titre des autres ressources entre 2008 et la fin du programme de pays. Il conviendrait donc de relever de 5 050 000 dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 9 210 000 dollars au total pour la durée du programme.

Mauritanie

10. Le Conseil d'administration a approuvé en 2002 le programme de la Mauritanie pour la période 2003-2008 (E/ICEF/2002/P/L.7), en fixant à 12 millions de dollars le plafond des autres ressources, qu'il a ensuite relevé à 18 millions de dollars en 2007. À ce jour, le programme a reçu 15 145 450 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès appréciables en ce qui concerne la survie de l'enfant, la nutrition, l'accès à l'éducation de base et la création d'un environnement protecteur pour les enfants. On s'attend à recevoir en 2008 d'importantes nouvelles contributions au titre des autres ressources dans les domaines suivants : stratégie accélérée pour la survie de l'enfant, eau, assainissement et apprentissage de l'hygiène, et protection des enfants. Il conviendrait donc de relever de 3 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 21 millions de dollars au total pour toute la durée du programme.

Nigéria

11. Le Conseil d'administration a approuvé en 2007 le programme du Nigéria pour l'année 2008 (E/ICEF/2007/P/L.12), en fixant le plafond des autres ressources à 49 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu 53 385 430 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès dans les domaines de la survie de l'enfant et des soins donnés aux jeunes enfants, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de l'éducation de base, de la protection de

l'enfance, et des programmes participatifs. On s'attend à recevoir en 2008 des contributions non négligeables au titre des autres ressources pour la survie de l'enfant et les soins donnés aux jeunes enfants, l'éducation de base, et les programmes d'eau et d'assainissement. Il conviendrait donc de relever de 17,5 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 66,5 millions de dollars au total pour toute la durée du programme.

IV. Amériques et Caraïbes

Haïti

12. Le Conseil d'administration a approuvé en 2007 le programme de courte durée en Haïti pour 2008 (E/ICEF/2007/P/L.50), en fixant à 12,2 millions de dollars le plafond des autres ressources. À ce jour, le programme a reçu 10 077 000 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès en ce qui concerne la survie et le développement du jeune enfant, l'éducation, la protection des enfants et la conclusion de partenariats pour lutter contre la pauvreté dont souffrent les enfants. On s'attend à recevoir en 2008 des contributions non négligeables au titre des autres ressources dans les mêmes domaines. Il conviendrait donc de relever de 4 950 000 le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 17 150 000 dollars au total pour la durée du programme.

Honduras

13. Le Conseil d'administration a approuvé en 2006 le programme du Honduras pour 2007-2011 (E/ICEF/2006/P/L.47), en fixant à 9 745 000 dollars le plafond des autres ressources. À ce jour, le programme a reçu 4 949 660 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès dans les domaines suivants : la survie et le développement du jeune enfant, l'éducation et l'égalité des sexes, la protection des enfants contre la violence, les abus et l'exploitation, les enfants et le VIH/sida, les investissements sociaux, les politiques publiques et la conclusion d'alliances. On s'attend à recevoir pour 2008-2011 des contributions non négligeables au titre des autres ressources afin d'améliorer la survie et le développement du jeune enfant et de lutter plus efficacement contre le VIH/sida. Il conviendrait donc de relever de 14 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 23 745 000 dollars au total pour la durée du programme de pays.

République bolivarienne du Venezuela

14. Le Conseil d'administration a approuvé en 2007 le programme de courte durée de la République bolivarienne du Venezuela pour 2008 (E/ICEF/2007/P/L.48), en fixant le plafond des autres ressources à 1 890 000 dollars. À ce jour, le programme a reçu 2 411 320 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès au niveau des composantes suivantes du programme : droits de l'enfant, et collecte des données et diffusion de l'information. On s'attend à recevoir en 2008 d'importantes nouvelles contributions au titre des autres ressources pour la promotion des droits de l'enfant. Il conviendrait donc de relever de 1,9 million de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 3 790 000 dollars au total pour toute la durée du programme.

V. Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

Albanie

15. Le Conseil d'administration a approuvé en 2005 le programme de l'Albanie pour la période 2006-2010 (E/ICEF/2005/P/L.13), en fixant à 12 millions de dollars le plafond des autres ressources. À ce jour, le programme a reçu 10 181 580 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès en ce qui concerne la santé maternelle et infantile et les services de nutrition, d'améliorer la qualité de l'enseignement obligatoire, y compris en veillant au respect de l'équité et de faire avancer les réformes du système de protection infantile et de la justice pour mineurs. On s'attend à recevoir d'importantes contributions en 2008-2010 au titre des autres ressources pour la santé et le développement des enfants, notamment en ce qui concerne le VIH/sida et l'enseignement obligatoire, ainsi que pour la protection des enfants, y compris la justice pour mineurs. Il conviendrait donc de relever de 4,5 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 16,5 millions de dollars pour la durée du programme.

Arménie

16. Le Conseil d'administration a approuvé en 2004 le programme de l'Arménie pour 2005-2009 (E/ICEF/2004/P/L.10), en fixant le plafond des autres ressources d'abord à 3 569 000 dollars, puis à 5 069 000 dollars en juin 2007. À ce jour, le programme a reçu 4 190 385 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès en ce qui concerne la promotion des droits de l'enfant, les différentes formes possibles de prise en charge des enfants, l'éducation de base et l'égalité des sexes, l'offre de services de santé intégrés, la survie et le développement du jeune enfant, l'information sur les risques que présentent les mines terrestres et l'offre d'une éducation axée sur l'aptitude à la vie quotidienne. On s'attend à recevoir d'importantes autres contributions en 2008-2009 au titre des autres ressources pour l'élaboration des politiques et les activités de plaidoyer, le renforcement des capacités et la participation des familles et des communautés. Il conviendrait donc de relever de 1 million de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 6 069 000 dollars pour la durée du programme.

Bosnie-Herzégovine

17. Le Conseil d'administration a approuvé en 2005 le programme de la Bosnie-Herzégovine pour la période 2005-2008 (E/ICEF/2004/P/L.12/Rev.1), en fixant le plafond des autres ressources à 13 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu 10 312 170 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès en ce qui concerne l'offre de services de santé de base, d'éducation et de protection de l'enfance ouverts à tous, la participation comme gage de bonne gouvernance et la formulation des politiques. On s'attend à recevoir en 2008 des contributions non négligeables au titre des autres ressources pour l'offre de services de santé de base, d'éducation et de protection de l'enfance ouverts à tous, la participation de la population dans le cadre des efforts déployés pour assurer une bonne gouvernance, et les composantes intersectorielles. Il conviendrait donc de relever de 2 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 15 millions de dollars au total pour la durée du programme.

Géorgie

18. Le Conseil d'administration a approuvé en 2005 le programme de la Géorgie pour 2006-2010 (E/ICEF/2005/P/L.16), en fixant le plafond des autres ressources à 6 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu 5 788 774 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'obtenir des résultats dans les domaines suivants : les stratégies à fort impact s'agissant de la santé et de la nutrition, le renforcement des capacités des familles et des communautés pour qu'elles adoptent de meilleures pratiques, la réforme du système de protection de l'enfance, la protection des enfants contre la violence et les abus et les activités de plaidoyer et de veille sociale en ce qui concerne les droits des enfants. On s'attend à recevoir d'importantes autres contributions en 2008-2010 au titre des autres ressources pour les soins à donner au jeune enfant et son développement, la justice pour mineurs et les soins à apporter aux enfants handicapés et les activités de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant. Il conviendrait donc de relever de 4 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 10 millions de dollars au total pour la durée du programme.

Monténégro

19. Le Conseil d'administration a approuvé en 2006 le programme du Monténégro pour la période 2007-2009 (E/ICEF/2006/P/L.60), en fixant le plafond des autres ressources à 2 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu 1 176 400 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis de conclure des partenariats et de faire avancer la réforme de la politique sociale en faveur des enfants, de consolider le système en place et les institutions et de mobiliser la communauté. On s'attend à recevoir en 2008-2009 d'importantes contributions au titre des autres ressources pour pouvoir forger des partenariats et faire progresser la réforme de la politique sociale, consolider les institutions et mobiliser la communauté. Il conviendrait donc de relever de 1 million de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 3 millions de dollars au total pour la durée du programme.

Roumanie

20. Le Conseil d'administration a approuvé en 2005 le programme de la Roumanie pour 2005-2009 (E/ICEF/2004/P/L.15), en fixant le plafond des autres ressources à 11 615 000 dollars. À ce jour, le programme a reçu 8 634 700 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès en ce qui concerne le suivi des droits de l'enfant, la protection de l'enfance, la santé et la nutrition, et l'éducation. On s'attend à recevoir en 2008-2009 d'importantes contributions au titre des autres ressources pour le suivi des droits de l'enfant, la politique sociale et les activités de plaidoyer en faveur de la protection de l'enfance, la santé, la nutrition, le VIH/sida, l'éducation et les composantes intersectorielles. Il conviendrait donc de relever de 3 385 000 dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 15 millions de dollars au total pour la durée du programme.

Turquie

21. Le Conseil d'administration a approuvé en 2005 le programme de la Turquie pour la période 2006-2010 (E/ICEF/2005/P/L.18), en fixant le plafond des autres ressources à 25 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu au titre des autres ressources 15 891 170 dollars, qui ont permis d'accomplir des progrès dans

les domaines suivants : qualité de l'éducation, éveil du jeune enfant, protection et participation des adolescents, activités de plaidoyer, et information et politique sociale, notamment en ce qui concerne les droits de l'enfant et la pauvreté dont souffrent les enfants. On s'attend à recevoir en 2008-2009 des contributions non négligeables au titre des autres ressources dans les domaines suivants : éducation de qualité, éveil du jeune enfant, notamment pour ce qui est de l'éducation préscolaire, protection des enfants et politique sociale, notamment en ce qui concerne la pauvreté dont sont victimes les enfants. Il conviendrait donc de relever de 15 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 40 millions de dollars au total pour la durée du programme.

VI. Asie de l'Est et Pacifique

Cambodge

22. Le Conseil d'administration a approuvé en 2005 le programme du Cambodge pour la période 2006-2010 (E/ICEF/2005/P/L.7), en fixant le plafond des autres ressources à 68 970 000 dollars. À ce jour, le programme a reçu 60 406 340 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès dans les domaines de la survie de l'enfant, de l'éducation de base, de la prévention du VIH/sida et des soins aux victimes, de la protection des enfants, de l'action collective en défense des droits de l'enfant, et des activités de plaidoyer et de mobilisation sociale. On s'attend à recevoir pour la période 2008-2010 d'importantes contributions au titre des autres ressources pour ces mêmes composantes. Il conviendrait donc de relever de 4 940 000 dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 73 910 000 dollars au total pour toute la durée du programme.

République populaire de Chine

23. Le Conseil d'administration a approuvé en 2005 le programme de la République populaire de Chine pour la période 2006-2010 (E/ICEF/2005/P/L.8), en fixant le plafond des autres ressources à 40 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu 31 294 590 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès dans les domaines suivants : santé et nutrition, lutte contre le VIH/sida, éducation et développement de l'enfant, protection de l'enfance, eau et assainissement, et activités de plaidoyer et politique et programmes sociaux. On s'attend à recevoir pour la période 2008-2010 d'importantes contributions au titre des autres ressources pour toutes ces composantes. Il conviendrait donc de relever de 42 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 82 millions de dollars pour la durée du programme.

Myanmar

24. Le Conseil d'administration a approuvé en 2006 le programme du Myanmar pour la période 2006-2010 (E/ICEF/2005/P/L.9), en fixant le plafond des autres ressources à 65 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu 58 162 500 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès dans les domaines suivants : santé et nutrition, eau, assainissement et hygiène, enseignement général de qualité, protection de l'enfance, et analyse du secteur social et activités de planification et de suivi. On s'attend à recevoir pour 2008-2010 d'importantes

contributions au titre des autres ressources dans ces mêmes domaines. Il conviendrait donc de relever de 28 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 93 millions de dollars au total pour la durée du programme.

Timor-Leste

25. Le Conseil d'administration a approuvé en 2007 le programme du Timor-Leste pour 2008 (E/ICEF/2007/P/L.18), en fixant le plafond des autres ressources à 10 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu 9 856 650 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès dans les domaines suivants : santé, nutrition, assainissement, éducation de base, protection de l'enfance, activités de plaidoyer et communication, et activités de prévention du VIH/sida auprès des adolescents. On s'attend à recevoir en 2008 d'importantes contributions au titre des autres ressources pour pouvoir obtenir de nouveaux résultats dans ces domaines. Il conviendrait donc de relever de 11 millions de dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 21 millions de dollars au total pour la durée du programme.

VII. Asie du Sud

Maldives

26. Le Conseil d'administration a approuvé en 2007 le programme des Maldives pour la période 2008-2010 (E/ICEF/2007/P/L.21), en fixant le plafond des autres ressources à 3 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu 785 853 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès en ce qui concerne l'offre d'une éducation de qualité et les politiques, les activités de plaidoyer et les partenariats. On s'attend à recevoir pour la période 2008-2010 d'importantes nouvelles contributions au titre des autres ressources pour pouvoir mener des activités dans les domaines suivants : survie et développement du jeune enfant, offre d'une éducation de qualité, protection de l'enfance et communication, initiatives de plaidoyer et planification. Il conviendrait donc de relever de 1 784 000 dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 4 784 000 dollars au total pour la durée du programme.

VIII. Moyen-Orient et Afrique du Nord

République islamique d'Iran

27. Le Conseil d'administration a approuvé en 2004 le programme de la République islamique d'Iran pour la période 2005-2009 (E/ICEF/2004/P/L.21), en fixant le plafond des autres ressources à 6,5 millions de dollars. Il l'a ensuite relevé de 2,5 millions de dollars en 2007, ce qui l'a porté à 9 millions de dollars au total. À ce jour, le programme a reçu 9 158 000 dollars au titre des autres ressources, qui ont été consacrés au développement intégré du jeune enfant, à l'éducation des filles et l'autonomisation des femmes, à la protection des enfants, à la lutte contre le VIH/sida, et aux activités de planification, de coordination, de communication et de suivi et d'évaluation. On s'attend à recevoir pour 2008-2009 d'importantes contributions au titre des autres ressources pour la poursuite des activités dans ces

domaines. Il conviendrait donc de relever de 4 780 000 dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 13 780 000 dollars pour la durée du programme.

Maroc

28. Le Conseil d'administration a approuvé en 2006 le programme du Maroc pour la période 2007-2011 (E/ICEF/2006/P/L.21), en fixant le plafond des autres ressources à 11 millions de dollars. À ce jour, le programme a reçu 9 415 623 dollars au titre des autres ressources, qui ont permis d'accomplir des progrès dans les domaines suivants : santé, en particulier en ce qui concerne les immunisations, et nutrition, meilleures pratiques parentales, offre d'un enseignement de qualité grâce à la création de nouveaux établissements scolaires suivant des grilles et des normes de qualité, et protection des enfants vulnérables en zones rurales, avec initiatives de développement des communautés, protection des enfants et des jeunes, notamment grâce à la mise en place de services de protection de l'enfance; et lutte contre l'exclusion sociale des enfants vulnérables. On s'attend à recevoir pour 2009-2011 d'importantes contributions au titre des autres ressources dans les domaines suivants : santé des enfants et des femmes, éducation de qualité, protection des enfants, protection des enfants vulnérables en zones rurales, et politique sociale, notamment pour ce qui est de la composante jeunesse. Il conviendrait donc de relever de 5 871 000 dollars le plafond des autres ressources, ce qui le porterait à 16 871 000 dollars au total pour la durée du programme.

IX. Projet de décision

29. Le Conseil d'administration

Approuve une augmentation totale de 251 230 250 de dollars du plafond des autres ressources affectées aux programmes approuvés des 27 pays répertoriés dans le document E/ICEF/2008/P/L.3 pour la durée des programmes restant à courir, sous réserve que des contributions au titre des autres ressources soient disponibles.

Relèvement du plafond des autres ressources affectés à des programmes de pays approuvés pour 2008

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Plafond approuvé pour les autres ressources (A)	Ou montants reçus à ce jour	Montant supplémentaire proposé (B)	Montant total du plafond des autres ressources (A+B)	
Afrique de l'Est et Afrique australe							
Botswana	2007/P/L.40	2008-2009	4 000 000	3 188 870	2 000 000	6 000 000	
Burundi	2007/P/L.4	2008-2008	7 930 000	8 975 500	6 570 000	14 500 000	
Namibie	2005/P/L.1 et Corr.1	2006-2010	21 665 000	7 241 000	6 000 000	27 665 000	
Somalie	2007/P/L.39	2008-2009	48 000 000	29 035 760	12 000 000	60 000 000	
Swaziland	2005/P/L.30 et Corr.1	2006-2010	21 250 000	17 908 730	15 000 000	36 250 000	
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Burkina Faso	2005/P/L.3	2006-2010	45 500 000	17 915 240	20 000 000	60 500 000	
Côte d'Ivoire	2007/P/L.10	2008	15 000 000	17 260 500	14 000 000	29 000 000	
Gabon	2006/P/L.8	2007-2011	4 160 000	1 826 750	5 050 000	9 210 000	
Mauritanie	2002/P/L.7	2003-2008	18 000 000	15 145 450	3 000 000	21 000 000	
Nigéria	2007/P/L.12	2008-2008	49 000 000	53 385 430	17 500 000	66 500 000	
Amériques et Caraïbes							
Haïti	2007/P/L.50	2008	12 200 000	10 077 000	4 950 000	17 150 000	
Honduras	2006/P/L.47	2007-2011	9 745 000	4 949 660	14 000 000	23 745 000	
Venezuela (République bolivarienne du)	2007/P/L.48	2008	1 890 000	2 411 320	1 900 000	3 790 000	
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants							
Albanie	2005/P/L.13	2006-2010	12 000 000	10 181 580	4 500 000	16 500 000	
Arménie	2004/P/L.10	2005-2009	5 069 000	4 190 385	1 000 000	6 069 000	
Bosnie-Herzégovine	2004/P/L.12/Rev.1	2005-2008	13 000 000	10 312 170	2 000 000	15 000 000	
Géorgie	2005/P/L.16	2006-2010	6 000 000	5 788 774	4 000 000	10 000 000	
Monténégro	2006/P/L.60	2007-2009	2 000 000	1 176 400	1 000 000	3 000 000	
Roumanie	2004/P/L.15	2005-2009	11 615 000	8 634 700	3 385 000	15 000 000	
Turquie	2005/P/L.18	2006-2010	25 000 000	15 891 170	15 000 000	40 000 000	
Asie de l'Est et Pacifique							
Cambodge	2005/P/L.7	2006-2010	68 970 000	60 406 340	4 940 000	73 910 000	
Chine	2005/P/L.8	2006-2010	40 000 000	31 294 590	42 000 000	82 000 000	
Myanmar	2005/P/L.9	2006-2010	65 000 000	58 162 500	28 000 000	93 000 000	
Timor-Leste	2007/P/L.18	2008	10 000 000	9 856 650	11 000 000	21 000 000	
Asie du Sud							
Maldives	2007/P/L.21	2008-2010	3 000 000	785 853	1 784 000	4 784 000	
Moyen-Orient et Afrique du Nord							
Iran (République islamique d')	2004/P/L.21	2005-2009	9 000 000	9 158 000	4 780 000	13 780 000	
Maroc	2006/P/L.21	2007-2011	11 000 000	9 415 623	5 871 000	16 871 000	
Relèvements (montant total)					251 230 000		